

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

14

Nombre de conseillers présents :

11

Nombre de votants :

13

PROCÈS-VERBAL N° 1
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 mars à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Binh DUCAMP, Jean-Pierre LAUDINET, Pierre POURTEAU.

Pouvoirs : Binh DUCAMP à Thierry GUILLOT, Pierre POURTEAU à Christelle POUYANNÉ

Date de la convocation : le 27 février 2025

Audrey LESBATS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Convention d'adhésion au service remplacement du CDG40.
- 4/ Convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG40.
- 5/ Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes.
- 6/ Comité du Mémorial Landais : demande de subvention exceptionnelle.
- 7/ Point sur le projet photovoltaïque.
- 8/ Projets d'investissement 2025.
- 9/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

• **Commission Affaires scolaires et périscolaires**

- Lors du dernier conseil d'école, il a été annoncé l'abandon du projet de voyage scolaire prévu à Uz/Cauterets du 10 au 13 juin 2025, 20% des parents ne souhaitant pas envoyer leur(s) enfant(s). La subvention de **2 760 €** votée lors de la séance du 17 décembre 2024 pour soutenir la réalisation de ce voyage est donc caduque.

- Si la menace de la suppression d'une classe est présente, l'espoir du maintien est permis en raison de nouvelles inscriptions d'élèves.

- **Commission Culture**

La commune de Saint-Lon-les-Mines participe à l'édition 2025 du Festival de cinéma en plein air « Les nuits étoilées ». La projection du film « Les petites victoires » aura lieu le mercredi 16 juillet à 22h dans la cour de l'ancienne école primaire, avec une entrée gratuite. A partir de 19h30, la section Danse du Fronton saint-lonnais proposera une buvette avec petite restauration.

- **Commission Bâtiments**

Le projet de réalisation d'un kiosque est dans l'attente du permis de construire.

- **Commission Voirie**

- Le programme voirie communautaire est en cours d'élaboration. Les prochaines réfections envisagées se porteraient sur les routes de Louise, de Petit Guillon, du Herran et la côte de l'église.
- Le passage de la pelle mécanique pour l'entretien des fossés est prévu semaine 11 ou 12.

- **Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**

Cédric Tastet et Josette Preuilho ont représenté la commune lors d'une réunion d'information qui s'est tenue à Orist sur de nouvelles études lancées en lien avec la protection de l'eau potable.

3/ Convention d'adhésion au service remplacement du CDG40

Délibération 2025_01

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention d'adhésion au service remplacement proposée par le CDG 40.

Cette convention a été mise à jour pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

Il facilite le remplacement des agents momentanément indisponibles (arrêts de travail, surcroît d'activité etc.).

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune.

La commune rembourse la totalité des salaires au CDG 40 et verse une participation aux frais de gestion qui correspond à 8% des salaires bruts versés aux agents au titre de la mise à disposition.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG40

Délibération 2025_02

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG 40 proposée par le CDG 40.

Cette convention a été mise à jour pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

L'objectif premier du travailleur social est de garantir un certain bien-être aux agents, en proposant un accompagnement social et des recherches de solutions tout en favorisant l'harmonie entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il intervient dans plusieurs domaines : Vie professionnelle, Vie familiale, aide administrative, le logement, gestion budgétaire, Santé, mobilité.

L'adhésion à ce service est gratuite.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes

Délibération 2025_03

LE CONSEIL municipal de SAINT LON LES MINES,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité,**

1/ d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 2 482,46 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 3 103,07 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 3 723,68 € au titre de l'exercice 2027 ;

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

6/ Comité du Mémorial Landais : demande de subvention exceptionnelle

Délibération 2025_04

Monsieur le Maire indique avoir reçu une sollicitation du Comité du Mémorial Landais des Morts pour la France en Afrique du Nord pour une aide au financement des travaux de restauration du Mémorial des Landais. Le monument, érigé en 2000 à Pontonx-sur-l'Adour, célèbre cette année son 25^{ème} anniversaire. Le montant des travaux s'élève à **9 100 €**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle de **200 €**.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Point sur le projet photovoltaïque

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité Monsieur POUYPOUDAT au SYDEC pour étudier la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur d'autres bâtiments communaux, la toiture du Mur à Gauche étant trop légère pour supporter un tel équipement.

Les charpentes traditionnelles de la salle Labadie et de l'agence postale semblent plus propices à recevoir une installation photovoltaïque.

Pour ces toitures, le SYDEC propose un dispositif de 36 kWc :

- Coût de l'installation : **41 400 €**
- Autoconsommation : **7 516 €** économisés par an (sur la base des tarifs 2024)
- Revente : **1 037 €** par an (sur la base des tarifs 2024).

La réalisation éventuelle de ce projet est conditionnée, au préalable, à une étude structurelle de la toiture pour déterminer si cette dernière est en capacité de supporter la surcharge liée à la pose de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter un bureau d'études pour la réalisation de cette prestation.

8/ Projets d'investissement 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une liste de projets éventuels d'investissement à intégrer au budget 2025 :

- Travaux route du Herran : création d'un fossé pour l'évacuation des eaux pluviales sur un côté, aménagement pour permettre le demi-tour, couche d'accrochage. Montant estimé : **6 000 €**. L'enrobé serait pris en charge par la CCPOA.
- Pose d'un radar pédagogique en centre bourg, sur la RD6 : **5 000 € la paire**.
Monsieur le Maire indique avoir contacté l'UTD de Soustons pour la pose d'un dispositif de comptage de véhicules et d'enregistrement de vitesse.
- Remplacement du four de la cantine : **7 320 €**.
- Réalisation d'un kiosque : **50 000 €**.
- Installation d'une table d'orientation : **1 500 €**.

Monsieur le Maire soumet également des dépenses de fonctionnement envisagées :

- Réfection de la toiture de la cuisine de la cantine (travaux réalisés en interne).
- Ligne budgétaire pour les événements culturels.

Thierry GUILLOT ajoute que le revêtement du skate park est abîmé et laisse apparaître des barres de fer par endroits. Il propose d'intégrer la rénovation de cet équipement aux projets d'investissement.

9/ Questions diverses

CNRACL

Monsieur le Maire annonce une hausse de 3 points de la cotisation CNRACL (charges patronales sur les salaires des agents titulaires). Au 1^{er} janvier 2025, la cotisation est passée de 31,65% à 34,65% et augmentera progressivement pour atteindre 43,65% en 2028. Cette augmentation représente une hausse de 6 400 € pour 2025 et représentera à terme une hausse de 26 000 €.

Baisse du FCTVA

Monsieur le Maire annonce une baisse du FCTVA à partir de 2025 (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), ce qui implique une baisse de recettes pour la commune.

Marianne du civisme

Jean-Claude Deyres, Président de l'Association des anciens maires et adjoints landais, a adressé un courrier à Monsieur le Maire indiquant que St-Lon a obtenu le meilleur taux de participation (parmi les communes landaises de même strate) aux élections européennes du 9 juin 2024. A ce titre, l'association souhaiterait remettre un diplôme à notre commune lors d'une manifestation de notre choix.

Manifestations 2025

Monsieur le Maire énumère les événements à venir :

- Fête de POMN, le samedi 15 mars.
- Assemblée Générale de l'Association des maires ruraux, le samedi 29 mars.
- Théâtre
- Mayade
- Festival de chorales organisé par les Gaouyous, concert de la chorale ADVENTI dans l'église.
- Fête des écoles
- Gala de danse
- Poulet grillé (qui aura lieu à la salle des associations comme l'année dernière)
- Marché des producteurs de Pays, le vendredi 8 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

La secrétaire de séance, Audrey Lesbats